

REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

LE CHOIX DE LA CAISSE DE RETRAITE

LISTE DES CAISSES DE RETRAITE COMPETENTES POUR LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Le nouveau commerçant ou industriel exerçant l'une des activités ci-après énumérées a le choix d'opter :

- ∨ soit pour la caisse régionale inter-professionnelle dont il relève selon le lieu d'exercice de son activité.

- ∨ soit :
 - s'il exerce l'une des professions susceptibles de relever d'une caisse professionnelle citées dans le tableau ci-dessous, pour la caisse professionnelle correspondante.

 - S'il exerce la profession de batelier, pour la Caisse interprofessionnelle ORGANIC FRANCILIENNE créée depuis le 1^{er} janvier 2003 (voir explications page suivante).

Cette option est révisable tous les 2 ans.

CAISSE INTER-PROFESSIONNELLE

Dénomination	Compétence
<p>ORGANIC Aquitaine 14 rue Bodin BP 4064 24004 PERIGUEUX CEDEX</p> <p>☎ 05.53.02.47.70</p>	<p>Toutes professions ou prestataires de services</p>

CAISSES PROFESSIONNELLES ayant une compétence sur toute la France

Dénomination	Compétence
<p>Organic Professionnelle Nationale Hôtellerie, Agro-alimentaires, Pâtisserie La Forêt 56407 AURAY cedex</p> <p>☎ 02.97.24.30.00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtelières, restaurateurs, débitant de boissons (exercice à titre exclusif) • Discothèques • Pâtisseries, glaciers, confiseurs, chocolatiers • Commerçants et industriels du secteur agro-alimentaires, commerçants d'engrais, graines et produits du sol, négociant en bestiaux <p>Codes APE correspondants : 15.1 A/15.4 A à E/15.5 F/15.6 A/15.8 A,D,F,K et P/15.9 A à N/15.9 S et T/51.1 C/51.2 A à E/51.3 A à J,N,Q,T,et V/51.5 L/55.1 A à E/55.2 A à F/55.3A et B/55.4 A et B/55.5 A à D/92.3 C à K</p>
<p>Organic CNAVB BP 908 49009 ANGERS cedex 01</p> <p>☎ 02.41.74.31.31</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Boulangers • Boulangers-pâtisseries <p>Code APE correspondant : 15.8 C</p>
<p>Organic CARBOF-CAVICORG 57, rue Ampère 75849 PARIS cedex 17</p> <p>☎ 01.43.18.31.00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bouchers, bouchers-charcutiers, bouchers hippophagiques, commerçants en volailles et gibiers • Commerçants exerçant dans les DOM/TOM ou à l'étranger (compétence exclusive) • Commerçants exerçant en France et rapatriés dont l'activité a été validée (compétence exclusive) <p>Codes APE correspondants : 52.2 C/52.6 D/tous codes d'activités commerciales ou industrielles pour les deux dernières catégories</p>

Observations : Depuis le 1^{er} janvier 2003, dans le cadre de la réforme des structures du régime ORGANIC :

- les caisses professionnelles ORGANIC CAPRICIF/HBJO et des Professions Itinérantes ont été dissoutes (les créateurs dépendent désormais de la caisse interprofessionnelle - les bateliers conservent toutefois un droit d'option pour la caisse Organic Francilienne)
- la caisse ORGANIC Ile-de France a été dissoute et une nouvelle caisse dénommée ORGANIC PARIS-HAUTS DE SEINE a été créée, avec pour champ territorial Paris (75) et les Hauts de Seine (92)
- Une nouvelle caisse interprofessionnelle dénommée ORGANIC FRANCILIENNE a été créée en région Ile-de-France, territorialement compétente pour les Yvelines (78), la Seine-Saint-Denis (93), le Val de Marne (94) et le Val d'Oise (95). Les bateliers pourront opter pour cette caisse. A défaut, ils relèveront de la caisse interprofessionnelle dans laquelle est situé le centre auquel ils sont rattachés.